

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010293 – AMR 34/015/01

Action complémentaire sur l'AU 315/00 (AMR 34/043/00 du 16 octobre 2000) et suivante (AMR 34/048/00 du 23 novembre 2000)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**GUATÉMALA** Urias Bautista Orozco  
Luz Margoth Tuy Jiatz (f)  
les autres employés de la *Procuraduría Auxiliar de Derechos Humanos* (Services auxiliaires du Procureur des droits humains) de Sololá

Londres, le 8 mai 2001

Des employés de la *Procuraduría Auxiliar de Derechos Humanos* (Services auxiliaires du Procureur des droits humains) de Sololá, qui enquêtent sur l'implication présumée de policiers dans l'homicide d'un manifestant, ont reçu des menaces téléphoniques, se voyant avertir qu'ils devaient « [arrêter] d'emmerder la police », et l'un d'entre eux a apparemment été arrêté illégalement.

La *Procuraduría de Derechos Humanos* (PDH) est un organisme gouvernemental qui mène des investigations sur les violations des droits humains imputées à des agents de l'État, et possède un bureau dans chaque grande ville. En octobre 2000, le bureau de Sololá de la PDH a ouvert une enquête sur l'homicide de Teodoro Saloj Panjoj, tué alors qu'il participait à une manifestation liée aux réformes agraires. La police avait apparemment refusé de se lancer à la poursuite du tueur. Depuis lors, des employés des Services auxiliaires du Procureur des droits humains de Sololá ont été intimidés de manière répétée par la police, tandis que d'autres ont été menacés par téléphone, se voyant déclarer : « Arrêtez d'emmerder la police, sinon vous en subirez les conséquences. » Le 2 mai, un correspondant anonyme a menacé de tuer le responsable de ces services, Urias Bautista, s'il ne laissait pas la police en paix.

Le 26 mars 2001, dans le cadre d'un mouvement de protestation, Luz Margoth Tuy intervenait en tant que médiatrice entre des manifestants et le maire, à l'hôtel de ville. Des membres de la *Policía Nacional Civil* (PNC, police nationale civile) étaient présents, et lorsqu'ils ont été provoqués par un groupe de jeunes, ces fonctionnaires ont apparemment fait un usage abusif de la force, utilisant du gaz lacrymogène.

La police a imputé aux Services du Procureur des droits humains la responsabilité de ces violences. Le 13 avril, les forces de l'ordre ont appréhendé Luz Margoth Tuy, qui a été inculpée d'incitation à l'émeute, de manifestation illégale et de menaces. Elle a été relâchée le 16 avril, mais les locaux de la PDH sont maintenus sous surveillance depuis lors. Cet organisme pense que ses employés sont intimidés parce qu'ils ont rendu publiques les conclusions de leurs investigations sur l'homicide d'octobre 2000, et parce qu'ils continuent à intervenir en tant que médiateurs dans le cadre des litiges fonciers.

Amnesty International ne prend aucunement position sur les questions complexes soulevées par les conflits fonciers locaux, mais elle est préoccupée par les informations selon lesquelles la police n'a pas tenté de prendre en chasse un homme armé qui avait ouvert le feu sur des manifestants.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Teodoro Saloj Panjoj a été abattu le 10 octobre 2000 à San Pablo La Laguna, au cours d'un défilé de protestation organisé pour dénoncer le fait que les autorités locales n'avaient pas mis en œuvre les réformes agraires prévues par les accords de paix signés en 1996. Luz Margoth Tuy a entendu les coups de feu, et il lui a semblé qu'ils avaient été tirés à partir d'une camionnette, qu'elle a vue s'éloigner. Elle a alors demandé à des membres de la PNC qui se trouvaient à proximité de prendre en chasse ce véhicule, mais le responsable de service s'y est apparemment refusé.

**ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre par avion / fax** (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– exhortez les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité d'Urias Bautista Orozco, de Luz Margoth Tuy Jiatz et de tous les autres employés de la *Procuraduría Auxiliar de Derechos Humanos* (Services auxiliaires du Procureur des droits humains) de Sololá ;

– appelez les autorités à veiller à ce que la police respecte les normes internationalement reconnues, telles que le Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois, dans le cadre de toute nouvelle manifestation, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des manifestants ;

– demandez instamment que soit menée une enquête approfondie sur l'homicide de Teodoro Saloj, notamment sur les informations selon lesquelles la *Policía Nacional Civil* (PNC, police nationale civile) a refusé de prendre en chasse les auteurs de cet homicide, et que les responsables présumés soient traduits en justice.

**APPELS À :**

**Ministre de l'Intérieur :**

Sr. Byron Barrientos  
Ministro de Gobernación  
Ministerio de Gobernación  
6<sup>a</sup> Avenida 4-64, Zona 4  
Ciudad de Guatemala, Guatemala  
**Fax :** + 502 362 0239 / 362 0237

**Formule d'appel :** *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

**Directeur général de la police nationale civile :**

Sr. Rudio Leccán Mérida  
Director General de la Policía Nacional Civil  
6<sup>a</sup> Avenida 13-71, Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala  
**Fax :** + 502 251 9382

**Formule d'appel :** *Señor Director*, / Monsieur le Directeur,

**Ministre des Affaires étrangères :**

Lic. Gabriel Orellana  
Ministro de Relaciones Exteriores  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Avenida Reforma 4-47, Zona 10  
Ciudad de Guatemala, Guatemala  
**Fax :** + 502 331 7938

**Formule d'appel :** *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Services auxiliaires du Procureur des droits humains de Sololá :**

Procurador Auxiliar de Derechos Humanos de Sololá  
Procuraduría Auxiliar de Derechos Humanos de Sololá  
5<sup>a</sup> Avenida 8-20, Zona 1  
Sololá, Sololá, Guatemala  
**Fax :** + 502 762 3642

**Formule d'appel :** *Estimado Procurador*, / Monsieur le Procureur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 18 JUIN 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*